Image not found or type unknown

Divorce amiable et partage biens immobiliers

Par **Lilick**, le **26/04/2015** à **22:49**

Bonjour , nous nous sommes mariés sous la communauté de biens , à ce jour nous entamons une procédure de divorce et nous ne pouvons divorcer Sans partager nos biens , nous avons opté pour passer devant le notaire afin de faire une séparation de biens , nous devrions signer la semaine prochaine pour la séparation de biens , est ce que cette démarche nous permettra de divorcer à l'amiable avec l'aide d'un seul avocat commun ? Ou faut t il un avocat chacun ?

Par **Visiteur**, le **27/04/2015** à **10:54**

Bonjour,
il me semble que vous pouvez le faire d'entrée de jeu !? le divorce par consentement mutuel (à l'amiable) veut que vous soyez d'accord sur tout ! Donc si vous êtes OK pour la séparation des biens je pense que vous pouvez entamer la procédure ?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés